



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°722) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET
BOUQUET, A L'ASSOCIATION COLLECTIF
BONHEUR INTERIEUR BRUT**

**DÉCISION N° DM-21-259
EN DATE DU 06 JUILLET 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions, en salle Bouquet, le 1^{er} juillet de 14h30 à 17h30, le 8 juillet de 15h à 18h et le 9 juillet 2021 de 10 h à 16 h et en salle Berlioz, le 12 juillet 2021 de 10 h à 16 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, en salle Bouquet, le 1^{er} juillet de 14h30 à 17h30, le 8 juillet de 15h à 18h et le 9 juillet 2021 de 10 h à 16 h et en salle Berlioz, le 12 juillet 2021 de 10 h à 16 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN